YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NL/SB//JS

DECISION N° 2001/428

OBJET : convention d'occupation de la salle André Malraux
- conclue avec Madame Réjane CAUMES

L'Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 04 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application des articles susvisés ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2001/316 du 19 décembre 2001 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures,

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux, du 30 janvier au 18 février 2002, avec Madame Réjane CAUMES, artiste peintre, demeurant 17, rue Frédéric Koehler – 91330 YERRES, à titre gratuit.

Fait à Yerres, le 27 décembre 2001

REÇU LE
- 7 JAN. 2002
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

L'Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH